

objat

Des cours d'eau à préserver

Publié le 18/05/2022



En bordure du plan d'eau de l'Espace-Loisirs Jacques Lagrave, les participants à cette réunion ont été énoncés des problèmes majeurs à traiter en urgence. © Droits réservés

La préservation de la qualité des cours d'eau est l'affaire des différents acteurs y intervenant. Un garde-pêche va veiller au respect de la réglementation.

Depuis deux saisons de pêche, l'APPMA d'Objat a entrepris, comme la Fédération départementale, une action en faveur de l'amélioration de la reproduction de la truite Fario dans les ruisseaux de son secteur et, dans un premier temps sur le Mayne.

Les membres de l'association et la municipalité, qui appuie toute démarche d'amélioration de l'environnement, sont conscients que « le succès d'une telle entreprise est l'affaire de tous les acteurs qui interviennent sur les cours d'eau. La préservation de la quantité et de la qualité de l'eau est nécessaire pour les poissons, les utilisateurs d'eau potable, les ruisseaux du secteur se déversant dans la Vézère... », ont rappelé les intervenants d'une réunion initiée par le maire d'Objat avec le président du SIAV (*), Daniel Freygefond, et celui de la société de pêche.

La situation piscicole n'incite pas à l'optimisme : baisse des précipitations, prélèvements importants, rejets non traités, étangs nombreux et peu entretenus, abreuvoirs non conformes, barbelés en travers des ruisseaux avec piétinement et rejets des bovins entraînant la destruction des frayères, emploi des herbicides et des pesticides à proximité des cours d'eau...

Cette réunion a également permis au SIAV de présenter ses nombreuses actions au-delà de cet entretien des berges : gestion et surveillance des cours d'eau, participation aux pêches électriques, gestion coordonnée entre les bassins Vézère et Corrèze, études diverses, sur un secteur et au service de 68 communes et de 130.314 habitants.

Garde-pêche

Ce fut aussi l'occasion de présenter le garde-pêche particulier qui aura pour mission la surveillance des cours d'eau de l'APPMA d'Objat et du plan d'eau communal : Éric Courtiol a suivi une formation et va mettre un peu d'ordre dans la pratique de la pêche et le respect de l'environnement : « Législation contournée, pêche en zone interdite, absence de carte, il était urgent de mettre un frein à ces incivilités qui nuisent au bon fonctionnement d'un environnement halieutique envié par beaucoup. »

(*) Le syndicat intervenant sur le Bassin-versant de la Vézère procède actuellement à l'entretien de la végétation des berges du Mayne gratuitement pour les riverains (abattage des arbres tombés dans les cours d'eau pouvant menacer la sécurité ou augmenter le risque d'inondation).

OBJAT